

21 MARS 2024

REC. EN PREFECTURE

Le 21/03/2024

2024/002

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 mars 2024

N° 24/002

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : Coût du concours d'accès au cadre d'emplois d'Animateur principal de 2ème classe - session 2023

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Dominique ANCEY, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur François LUCAS, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Martine DURIEU, Madame Laurence CHABAUD - GEVA.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER, Monsieur Michel PARTAGE et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentées : Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Antony ZILIO a donné pouvoir au Président pour le représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom.

Le Président rappelle qu'en application de la charte régionale de coopération des CDG de la région PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les CDG de la région PACA relative au transfert des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les CDG s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et par le décret 2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région, sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

En application de la convention générale entre les CDG relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestions, le CDG coordonnateur recouvrera, auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'examens relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

En annexe est jointe la fiche récapitulative fixant d'une part le coût global, et d'autre part le coût lauréat, pour le concours d'animateur principal de 2ème classe organisé en 2023 par le CDG84.

Afin de demander les remboursements au CDG coordonnateur, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver l'annexe financière ci-jointe,
- Approuver les coûts lauréat applicables aux CDG coordonnateurs dont dépendent les admis d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

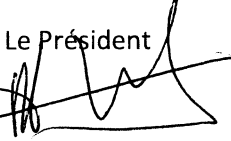
Vu le Code général de la fonction publique,


Après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité l'annexe financière ci-jointe,

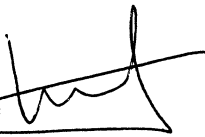
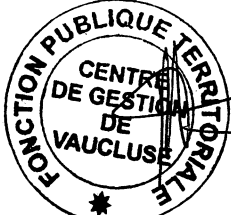
APPROUVENT à l'unanimité les coûts lauréat applicables aux CDG coordonnateurs dont dépendent les admis d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT



Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le.....21.....MARS.....2024.....



CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

COÛT DU CONCOURS
d'Animateur principal de 2ème classe - Session 2023

| | |
|--|-----|
| Nombre de postes ouverts | 11 |
| Nombre de candidats admis à concourir | 153 |
| Nombre de candidats présents à l'admissibilité | 85 |

| | |
|--|----|
| Nombre de candidats admissibles | 24 |
| Nombre de candidats présents à l'admission | 24 |
| Nombre de candidats admis | 11 |

| DÉTAILS DÉPENSES ENGAGÉES | COÛT DÉPENSES |
|---|--------------------|
| Epreuves écrites : Location espace + mobilier | 1 902,80 € |
| Achat des sujets nationaux (le cas échéant) | 1 250,00 € |
| Epreuves écrites : Rémunération des concepteurs sujets le cas échéant et des correcteurs copies, charges patronales et jury d'admissibilité | 2 052,27 € |
| Epreuves orales : Location espace + mobilier | 0,00 € |
| Epreuves orales : Rémunération des intervenants, charges patronales et jury d'admission | 2 911,31 € |
| Restauration et dépenses alimentaires (admissibilité + admission) | 285,90 € |
| Frais d'hébergement et déplacement des intervenants (admissibilité + admission) | 535,90 € |
| Frais de déplacement des agents (admissibilité + admission) | 0,00 € |
| Frais d'impression, de reprographie et d'affranchissement | 293,22 € |
| Frais de fournitures | 75,00 € |
| Frais de structure | 493,46 € |
| Frais de personnel des services concours et support | 13 698,96 € |
| COÛT DU CONCOURS (le cas échéant) | 23 498,82 € |
| Déduction des frais de participation acquittés par les candidats (le cas échéant) | Néant |
| COÛT TOTAL DU CONCOURS | 23 498,82 € |

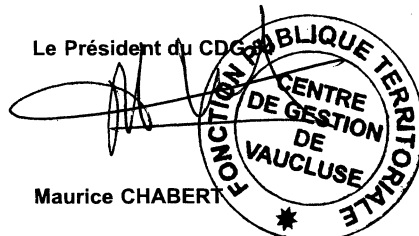
| | | |
|---------------------|--|-------------------|
| COÛT LAURÉAT | COÛT TOTAL DU CONCOURS / NOMBRE DE LAUREATS | 2 136,26 € |
|---------------------|--|-------------------|

A Avignon, le

21 MARS 2024

Le Président du CDG

Maurice CHABERT



REC U EN PREFECTURE

Le 01/09/2024

À l'attention de :

MAIRIE-974-188434489-2024-021-101_01-02

